

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 11 JUILLET 2017

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 18 juillet 2017

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mercredi 5 juillet 2017

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2017-40

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. COUTURIER

OBJET

DENOMINATION
D'UNE VOIE :
RUE SIMONE VEIL

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX (par proc. à M. TOLLET), M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON (par proc. à M. JOINT), M. MANINI, M. COUTURIER, M. DIALLO (par proc. à Mme WEBANCK), Mme BREMOND (par proc. à Mme HAMPARSOUMIAN), M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA (par proc. à Mme MAINAND à partir du vote sur procès-verbal), M. TAKI, Mme BASDEREFF (par proc. à Mme MERAND-DELERUE), M. CHAVANE (par proc. à M. JOUBERT), Mme DU GARDIN, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à Mme CARRET), M. PETIT (par proc. à M. ROULE), Mme HAMZAOUI, Mme NICAISE (par proc. à M. THEVENOT), Mme HAMPARSOUMIAN, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA (par proc. à M. MATTEUCCI), M. PARISI, M. CHAISNÉ (par proc. à M. MANINI), Mme ROQUES (par proc. à M. COUTURIER), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL (par proc. à M. TAKI jusqu'au N° 2017-44), M. ANDREO, Mme BLACHERE (par proc. à Mme CRESPIY)

Etait absent : /

PREFECTURE
Accusé de réception
Reçu le
Identifiant de l'Acte :
069 216900340.....

Rapport de : C. TOLLET

La résidence "Le Central", dont la construction vient de s'achever, à l'angle du chemin de Crépieux et de l'avenue Louis Dufour, est bordée par une nouvelle voie publique. Cette dernière débouche au niveau du n°13 avenue Louis Dufour. Elle pourra être prolongée dans le cadre des aménagements à venir dans le centre bourg.

Il convient aujourd'hui d'attribuer un nom à cette voie, compétence qui, en vertu de l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, relève du Conseil Municipal.

Le 30 juin dernier, une grande dame s'éteignait, quelques jours avant son 90^e anniversaire.

Femme de valeurs et de conviction, rescapée des camps de concentration d'Auschwitz et de Bergen-Belsen, Simone Veil a incontestablement marqué de son empreinte la vie politique française.

Ministre de la Santé, de 1974 à 1979, elle s'illustre notamment dans la lutte pour les droits des femmes en France avec la dépénalisation de l'interruption volontaire de grossesse et la mise en place d'aides financières à destination des mères d'enfants en bas âge. Elle revoit également la carte hospitalière et rééquilibre les comptes de l'Institut Pasteur. Des prérogatives qu'elle voit s'étendre lorsqu'en 1993 elle rejoint le gouvernement Balladur, dont elle est alors nommée numéro 2, Ministre d'État, Ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

Elue députée européenne en 1979, elle quitte le gouvernement et devient la première présidente du Parlement européen. Elle œuvre alors activement à la construction européenne et à la réconciliation franco-allemande.

D'autres fonctions prestigieuses jalonnent son parcours et viennent saluer son engagement au service de l'action publique. C'est ainsi qu'elle est nommée membre du Conseil constitutionnel, en mars 1998, par le Président du Sénat, René Monory. Une fonction qu'elle occupera jusqu'en 2007.

Autre reconnaissance d'importance, son élection au premier tour au 13^e fauteuil, le 20 novembre 2008, à l'Académie française, où elle succède à Jean Racine, Paul Claudel et Pierre Messmer.

Elle fut aussi Présidente, puis Présidente d'honneur, de la Fondation pour la mémoire de la Shoah qui transmet l'héritage de la culture juive, lutte contre l'antisémitisme et promeut le dialogue interculturel.

La Ville de Caluire et Cuire souhaite aujourd'hui rendre un hommage appuyé à Simone Veil, dont la vie, façonnée de combats menés avec humilité, détermination et abnégation, force l'admiration et mérite notre plus grand respect.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- DECIDE

de dénommer la nouvelle voie, située au niveau du n°13 avenue Louis Dufour, "Rue Simone Veil".

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 18 juillet 2017
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET